



Nous avons reçu cet article du Parc Naturel Régional du Morvan alors que le bulletin était déjà composé.

### **Morvan 2035, un point sur le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan**

Le décret de classement du Parc naturel régional du Morvan expirera en 2020. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2017, le Parc a remis sur le métier son ouvrage et travaillé avec les habitants, les élus, les techniciens et toutes celles et ceux qui font la richesse de notre territoire à l'élaboration d'un projet renouvelé pour la période 2020-2035.

#### **Où en sommes-nous ?**

À la finalisation de l'avant-projet qui sera proposé au comité syndical du 25 janvier 2018 pour un ultime débat et ensuite pour un vote au comité syndical début mars.

Cet avant-projet a été élaboré à partir du printemps 2017 avec deux temps de concertation qui ont réuni les instances du Parc, des commissions thématiques, des instances politiques ; des temps de concertation ont été organisés avec la population lors de rencontres conviviales qui ont permis de recueillir la parole des habitants, ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Morvan et aussi ce qu'ils ne souhaitent pas pour l'avenir de leur territoire.

#### **Quel Morvan pour 2035 ?**

L'avant-projet s'organise autour d'un fil rouge sur de la thématique des paysages et de 4 axes.

**Axe 1 :** Consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan

C'est en effet au Parc du Morvan que de permettre à tous de s'approprier et de partager les richesses et les enjeux du Morvan et de s'engager sur la co-construction d'un territoire vivant, ouvert et solidaire.

**Axe 2 :** Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture.

Cet axe traite des patrimoines du Morvan : de la protection et les gestions des sites à haute valeur écologique et de la ressource en eau à la sauvegarde et la transmission du patrimoine rural, matériel et immatériel.

**Axe 3 :** Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan ! : des sites naturels et paysagers d'exception à la marque Parc, le Parc Naturel Régional du Morvan porte des actions qui sont spécifiques au territoire et qui renforcent la destination touristique Morvan et son caractère montagnard.

**Axe 4 :** Accompagner la transition écologique en Morvan : enfin, les 15 prochaines années seront celles de l'innovation en termes d'autonomie énergétique et de renouvellement des modèles économiques, agricoles et forestiers en particulier, auxquels la future charte doit faire une grande place.

#### **La suite**

La procédure de renouvellement est longue ; l'année 2018 sera consacrée au recueil des avis des instances nationales : le Conseil National de Protection de la Nature, la Fédération des Parcs, l'État, et l'Autorité Environnementale. En 2019, le projet enrichi de ces avis sera soumis à enquête publique et pour délibération des collectivités adhérentes au syndicat mixte. Ce sera donc un moment important d'expression des habitants et des élus. Le décret de reclassement du Premier ministre est attendu pour la fin du premier semestre 2020, ce qui correspond à l'échéance de la labellisation actuelle.

Renseignements :

[charte@parcdumorvan.org](mailto:charte@parcdumorvan.org)

[www.morvan2035.org](http://www.morvan2035.org)

03 86 78 79 00